



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU mardi 26 septembre 2023

1. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

- 1.1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2023*
- 1.2. *Vote électronique des représentants au CA*

2. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

- 2.1. *Bilan de la rentrée*
- 2.2. *Organisation des oraux du DNB JUIN 2024*

3. QUESTIONS FINANCIÈRES

- 3.1. *Bilan d'attribution du Fonds Social Collégien*
- 3.2. *Dotations Fonds Social Collégien*

4. QUESTIONS DIVERSES

Secrétariat des Conseils d'Administration – Année scolaire 2023-2024

Conseil d'administration du 12 juin 2023 : personnels

Conseil d'administration du 4 juillet 2023 : parents

Ouverture de séance : 18h00

Nombre de présents : 19

(Quorum à 16)

Désignation du secrétaire

Administration **DEMIRASAL Isabelle**

1. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Il est demandé au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023

Echanges : Un représentant des parents demande à ce que l'intégralité du texte des questions parents soit copiée-collée dans les procès-verbaux.

La Principale déclare que ce sera fait à l'avenir.

Vote :

Nombre de votants : 20 contre : 0 abstention : 0 pour : 20

1.2 Vote électronique des représentants au CA

Décret du 23 août 2023

Publics concernés : parents d'élèves et associations de parents d'élèves, chefs d'établissement.

Objet : possibilité de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret étend la possibilité du recours au vote par voie électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Toujours en attente de la circulaire académique de mise en œuvre.

Echanges : La Principale indique que l'objectif de ce vote électronique est d'une part d'augmenter le taux de participation dans la mesure où le vote est possible d'un simple clic sur Pronote, et d'autre part d'éviter les opérations fastidieuses de dépouillement et décompte des votes papier. Elle précise qu'il faudra tout de même un représentant des parents pour valider le comptage électronique.

Un représentant des parents demande si tous les parents ont accès à Pronote.

La Principale répond que les parents ont été relancés la semaine passée pour récupérer leurs codes d'accès. Un ordinateur sera mis à disposition des parents qui le souhaitent pour venir voter au collège dans une pièce dédiée.

Il est demandé au conseil d'approuver le nouveau mode de désignation des membres du CA

Vote :

Nombre de votants : 20 contre : 0 abstention : 0 pour : 20

2. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

2.1. Bilan de la rentrée

Effectifs

Evolution des effectifs totaux

Public + Privé	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution	- 2,9 %	+ 8,2 %	- 5,6 %	- 0,7 %	- 6,2 %	-7,6%

Effectifs d'élèves de niveau collège - 2022 - 2023		2023_2024
6EME	133	144
5EME	172	135
4EME	140	174
3EME	191	141
ULIS	12	Dont 12
Total niveau collège	648	594

Effectifs d'élèves de l'enseignement adapté - 2023 - 2024	Etab
6EME SEGPA	25
5EME SEGPA	20
4EME SEGPA	31
3EME SEGPA	27
Total ens adapté	103

Personnels :

La quasi-totalité des personnels ont été nommé avant la rentrée ou juste dans les jours suivants.

½ de l'edt d'un professeur d'EPS en arrêt maladie remplacé depuis hier uniquement ainsi que le ½ poste de CPE remplacée à compter de ce jour.

Echanges : La Principale indique qu'il y a une forte diminution d'effectif due à la fin d'absorption des élèves issus des communes de Coëtmieux et Pommeret au collège d'Hillion . Les effectifs 2023 montrent un décrochage des effectifs de 7%. A terme des postes seraient menacés. Le Département confirme un problème global de démographie, l'objectif étant de ne fermer aucun collège en rééquilibrant les effectifs.

2.2. Organisation des oraux du DNB juin 2024

Modalités de l'épreuve :

Après avis du conseil pédagogique, le chef d'établissement fixe les modalités de passation de l'épreuve, notamment les dates auxquelles aura lieu l'épreuve orale pour les candidats scolaires. Le chef d'établissement informe le conseil d'administration de ces modalités.

L'épreuve est située durant une période comprise entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites de l'examen. Le conseil pédagogique de pré-rentrée a fixé cette épreuve le **mercredi 5 juin 2024**. Le collège sera fermé aux autres collégiens pour cette 1^{ère} journée d'examen.

L'épreuve orale de soutenance d'un projet, de 15 minutes, permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Les thématiques retenues par le conseil pédagogique seront proposées aux élèves par les professeurs.

Le choix du sujet ou du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités fixées par le conseil d'administration. Ce choix précise l'intitulé et le contenu du sujet ou du projet présenté. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui est alors précisée.

Un document type sera remis aux élèves et retourné au chef d'établissement au plus tard pour le 13 mai 2024 pour validation par l'équipe éducative.

Pour rappel :

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.)

Echanges : [Pas de questions.](#)

3. QUESTIONS FINANCIÈRES

3.1. Bilan d'attribution des fonds sociaux

Le montant des fonds sociaux au 1^{er} janvier 2023 était de 3 278,79 € dont 929,79 € au titre de la dotation initiale de juillet 2022 et 2 349,00 € de la dotation complémentaire de décembre 2022.

Nous avons aidé 22 familles pour un montant global de 3 131,36 €.

Le reliquat s'élève à 147,43 €.

3.2. Dotation fond social collégien

La dotation 2023 des fonds sociaux s'élève à 3 186,00 €.

Il est proposé de l'affecter au fonds social collégien.

Vote :

Nombre de votants : 20 contre : 0 abstention : 0 pour : 20

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Voyages scolaires :

Afin d'éclairer les questionnements récurrents des familles concernant les voyages scolaires de l'année de 4ème, nous souhaiterions que vous puissiez donner des éléments d'explication sur la manière dont sont choisies les destinations de voyage des 4èmes et comment sont attribuées les différentes destinations aux différentes classes. En effet, il s'agit d'un sujet qui peut parfois crispier les familles et engendrer quelques incompréhensions voire déceptions, faute d'information et de compréhension de la politique de l'établissement à ce sujet. Et nous pensons qu'il est dommage d'en arriver à ce sentiment alors que l'organisation de ces voyages est une chance pour les élèves.

Par ailleurs, une information circulerait au sein du collège concernant l'annulation du voyage en Italie pour les 3èmes latinistes (et élèves de la classe théâtre). Pouvez-vous confirmer cette information et en expliquer les raisons ?

Il s'agit de projets pédagogiques qui relèvent uniquement des choix de l'équipe des enseignants. Le choix des destinations est aussi lié à ce projet choisi par l'équipe de la classe.

Aucun séjour pour les latinistes n'a été envisagé ni ne le sera, voir CR du CA du 4 juillet.

Echanges : La Principale indique qu'une réflexion sera menée sur les voyages au vu du coût de plus en plus élevé de ceux-ci. Pour 2024/2025 les destinations seront revues, repartir en Angleterre (avec une information bien en amont aux parents pour effectuer une demande de passeport), on essaye actuellement d'organiser le séjour en Italie dont le prix a fortement augmenté en raison principalement des coûts du carburant. L'objectif pour cette année est de ne pas dépasser 400 euros par élève ce qui est déjà cher.

Nous interpellons le collège depuis plusieurs mois voire années concernant certains points d'insécurité à résoudre et sur lesquels nous attendons des avancées dorénavant plus concrètes. Voici les plus importantes et d'actualité à nos yeux :

4.2. Sécurité :

Eclairage passerelle :

- éclairage de la passerelle : l'éclairage de la passerelle, très nettement insuffisant, ne pourrait être amélioré tant que la rétrocession de la passerelle ne sera pas effectuée entre le Département et Lamballe-Armor. On nous répond que les négociations de rétrocession sont en cours et ce, depuis plusieurs années. Pouvons-nous espérer une avancée sur cette rétrocession cette année ? Sinon, ne serait-il pas plus judicieux de refaire pression sur le Département, actuellement propriétaire, pour que cet éclairage soit renforcé (d'autant qu'il n'y a aucune certitude pour que Lamballe-Armor ne renforce l'éclairage après acquisition)?

Sujet abordé lors de la réunion du vendredi 22 septembre au CD. Le transfert de propriété n'est toujours pas acté. La passerelle reste à ce jour propriété du conseil départemental qui évoque d'y apposer des panneaux « propriété privée ». Son entretien a été réalisé. Il s'agit d'une zone protégée l'éclairage restera donc à ce même niveau. Les professeurs d'EPS peuvent se munir de lampes torche si nécessaire.

Echanges : Les parents déplorent que depuis 4 ans que cette question est abordée ils n'ont jamais été informés de cette notion de « zone protégée ». Ils demandent à ce que les caches présents sur les lampes soient décalés pour gagner en luminosité. La Principale indique qu'elle posera la question. Une enseignante d'EPS évoque aussi le problème des déjections canines sur la passerelle, et rappelle qu'il avait été évoqué l'installation d'un distributeur de sacs. La Principale va se renseigner.

Parc équestre

- sécurité du parc équestre lors des séances d'EPS (endurance) : suite à ce sujet abordé en Commission Hygiène et Sécurité, a t'on bien l'assurance qu'une présence de la Police Municipale ou de la Gendarmerie sera mise en place régulièrement lors des séances d'EPS afin de dissuader les squatteurs du parc équestre d'embêter les élèves durant leur séance ?

Sujet abordé lors de la réunion gendarmerie du 19 septembre : la gendarmerie effectuera des rondes aux dates prévues pour les entraînements de nos élèves. Les dates seront aussi transmises à la police municipale afin qu'ils coordonnent leurs interventions.

Echanges : La Principale annonce qu'elle va avoir les dates en question dès demain par le coordonnateur d'EPS.

Circulation :

Nous constatons toujours une mauvaise utilisation du dépose minute, et notamment des voitures qui s'arrêtent sur la route alors que des places dépose-minute sont disponibles à proximité. Ces incivilités peuvent entraver la fluidité de la circulation aux heures de pointe. Il nous semble important de prévoir une communication auprès des parents pour un bon usage de cet aménagement, d'autant plus en cette période de rentrée où de nouveaux parents utilisent le parking.

Comme évoqué lors du CA de juin 2023, nous souhaitons profiter de la rentrée pour prévoir une semaine de prévention et peut-être y associer la police municipale.

Le courrier adressé aux parents pour rappel du respect de la sécurité des enfants a aussi été transmis à la police municipale. Elle s'engage donc à une présence éducative ciblée sur une période à venir.

Ces 3 points ont aussi été évoqué avec M. le maire.

Co-habitation piétons/vélos/trottinettes

cohabitation piétons/vélos/trottinettes : malgré nos différentes interpellations à ce sujet, nous n'avons pas eu de retour sur les aménagements envisagés pour améliorer et sécuriser cette cohabitation à l'approche de l'entrée du collège. Une demande (tracés au sol, barrière, panneau « pied à terre ») a t'elle bien été effectuée et auprès de qui ?

Nous constatons que le flux unique des élèves piétons pour entrer par l'entrée principale oblige les cyclistes et conducteurs de trottinettes à mettre pieds à terre. Une signalétique voire des barrières (chicanes) restent évoquées. Le sujet sera abordé précisément lors des échanges avec les techniciens du CD pour l'implantation de l'abri vélos.

Echanges : Une représentante des personnels d'éducation indique qu'il y a plus un problème avec les trottinettes électriques qu'avec les vélos. La Principale va rédiger un courrier aux parents pour rappeler la nécessité de porter un casque, d'être assuré et d'avoir plus de 14 ans à l'issue de la lecture des textes réglementaires.

Le Gestionnaire précise qu'une réflexion globale sur l'accessibilité sera menée, en concertation avec les parents.

4.3 Protocole PHARE

Le protocole interne pour la lutte contre le harcèlement est en place et sera diffusé auprès de tous les usagers du collège et affichés dans les jours à venir. Une équipe de 9 personnes est formée. La prise en charge effective des situations signalées commence dès jeudi.

Echanges : La Principale précise que l'équipe suit une méthode dite de « préoccupation partagée » qui a fait ses preuves. L'objectif est de donner l'habitude aux enfants de signaler le harcèlement. La modification des procédures disciplinaires facilite les sanctions envers les harceleurs. Un représentant des parents demande si on doit conseiller à l'élève d'en parler avec son professeur principal ou à cette équipe Phare. La Principale répond qu'il faut d'adresser à l'équipe qui est formée pour ça, c'est ce qui est écrit dans le protocole.

Clôture de séance à 18h45, la Principale indique les dates des prochains conseils d'administration qui auront lieu les 7 et 27 novembre.

La Présidente du Conseil d'Administration

Corinne ANDESIA



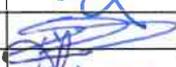
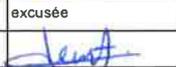
La secrétaire de séance

Isabelle DEMIRASAL

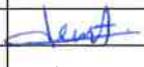
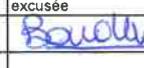
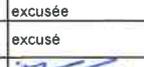


CONSEIL D'ADMINISTRATION
EMARGEMENT 26-sept-23

Membres de droit

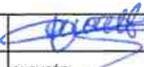
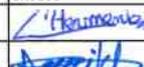
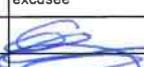
Madame	ANDESHA	Corinne	
Madame	BOSCHER	Soizick	
Monsieur	JONVEL	David	
Monsieur	COSTARD	Thierry	
Monsieur	LE MOAL	Damien	

Représentants parents

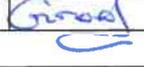
Madame	GUERIN	Sandra	excusée
Madame	LECOURT	Céline	
Madame	BAUDET	Cécile	excusée
Madame	BOURRY	Gaëlle	
Madame	BESNEVILLE	Anne-Sophie	excusée
Monsieur	ROUILLE	Stéphane	excusé
Monsieur	JAMES	Guillaume	
Monsieur	BALAN	David	excusé
Madame	NEVEUX	Aline	excusée

Représentants personnels enseignants

et d'éducation

Madame	GOUAULT	Sandra	
Madame	VALLET	Sandra	excusée
Madame	GOUAULT-CARIOT	Muriel	excusée
Monsieur	SELLIER	Loïc	excusé
Monsieur	L'HERMENIER	Cédric	
Madame	DEWILDE	Aurore	
Madame	CLEMENT	Elodie	
Madame	CADIEU	Emilie	excusée
Madame	GAUDIN	Anne-Marie	
Monsieur	OLLIVIER	Julien	
Madame	COUSIN	Annabelle	

Représentant personnel ATOS

Madame	DEMIRASAL	Isabelle	
Madame	TRIBOULET	Elodie	
Madame	HERVE	Elisabeth	excusée
Madame	GIRARD	Katarzyna	

Représentants élèves

3E	Mademoiselle LECOURT	Solenn	excusée	3G	Mademoiselle GUERIN rempl.	Justine	excusée
3C	Mademoiselle JUMEL	Maëliqwen	excusée	5B	Mademoiselle RENAULT	Eva	
5B	Monsieur LOZANO	Timéo		3B	Mademoiselle RUFFET	Eugénie	excusée

Représentant de la commune

Monsieur	LINTANF	Goulven		Madame	MERIAN	Caroline	
Madame	LAVENU DE LAVERAN	Hélène					

Représentants de la communauté de communes

Madame	TRAVERT-LE ROUX	Nathalie	
--------	-----------------	----------	--

Représentant de la collectivité territoriale

Madame	TRAVERT-LE ROUX	Nathalie	
Monsieur	RAULT	Robert	

Invités

|